

ABONNEMENT.

SAUMUR. 30 fr. 16 8

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 26 OCTOBRE 1886

LA LOI DE HAINE

La Chambre continue à voter les articles de la loi d'enseignement. Elle a décidé que...

Le vénérable évêque d'Angers a terminé son remarquable discours par quelques paroles que nous tenons à reproduire d'après le texte officiel, et qui font ressortir avec une clarté saisissante les motifs aussi bien que les conséquences de cette loi :

Eh ! bien, je vous le dis hautement, si vous votiez l'article 16, si vous jetiez un pavé au Brandon de discorde jusque dans les communes de France, vous n'irez pas seulement au rebours de la justice, mais de la sagesse politique, vous feriez encore un acte antipatriotique et antirfrançais. (Oh ! à gauche. — Nouveaux applaudissements à droite.) Cela ne vous touche pas. (Oh ! non ! à gauche.) Eh ! bien, permettez-moi de vous faire un aveu avant de terminer : je n'en suis pas surpris.

Depuis le 4 septembre 1870, je n'ai jamais cru une seule minute à la possibilité d'un rapprochement du parti républicain avec les hommes et les choses de la religion. A gauche. — Vous avez eu raison ! M^r FREPPEL. — Parce que, sauf d'honorables exceptions, l'hostilité à la religion est la caractéristique du parti républicain. (Oh ! bien ! très bien ! à droite.) A gauche. — Comme l'hostilité à la République est la caractéristique du parti clérical.

M^r FREPPEL. — D'autres, plus contents que moi, ont pu se faire des illusions à cet égard. Vous vous chargez en ce moment de les dissiper à jamais. Par cette loi,

qu'on appellera dans le pays une loi de secte et de haine (Très-bien ! à droite. — Interruptions à gauche), par cette loi qui n'est pas autre chose qu'une machine de guerre contre le christianisme, par cette loi qui bannit de l'enseignement public tous les religieux, toutes les religieuses, tous les prêtres catholiques, tous ceux qui représentent à un degré ou dans une mesure quelconque l'idée religieuse, vous achevez l'abîme qui nous sépare les uns des autres. Ce n'est pas nous, c'est vous qui, par votre intolérance, avez coupé le pays en deux... (Vifs applaudissements à droite. — Réclamations à gauche); ce n'est pas nous, c'est vous qui, par votre acharnement à vouloir laïciser toutes les écoles primaires de France, mettez ce pays en état de lutte intestine, de guerre permanente sans trêve ni merci. Ce n'est pas nous, c'est vous qui posez la question de l'avenir dans ces termes redoutables, menaçants: d'un côté, les républicains, de l'autre, les chrétiens. (Applaudissements répétés à droite. — Dénégations à gauche. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par ses amis.)

On ne peut mieux caractériser la lutte engagée entre les sectaires de la République et les défenseurs des principes nationaux et chrétiens.

Avant d'être opportunistes, radicaux, socialistes ou modérés, les républicains sont antichrétiens; ils placent la haine des croyances religieuses avant leur dévouement aux institutions républicaines, ou plutôt ils considèrent que la base, le fondement, la raison d'être de la République, c'est la destruction de toute croyance religieuse, c'est l'extirpation du christianisme.

Voilà ceux qui s'intitulent eux-mêmes les modérés, qu'elle est leur attitude dans cette discussion ?

M. Raoul Duval, qui cherche cette alliance si justement qualifiée d'irréalisable par M^r Freppel, leur a adressé un appel, comment y ont-ils répondu ?

Son amendement a réuni moins de voix que ceux des membres de la Droite pure.

Un tel débat a son enseignement. Il achève d'éclairer les hésitants, il dévoile les véritables tendances des républicains et montre aux chrétiens que, dans la lutte engagée, toute compromission de leur part avec les républicains serait une défaillance coupable, tout pourparler une duperie, toute concession à ce parti de sectaires une trahison à l'égard de la France conservatrice et chrétienne.

Chronique générale.

Le Figaro annonce que le prince Victor vient d'écrire à deux des membres du parti impérialiste une lettre-manifeste qui sera publiée très prochainement.

Cette lettre est adressée à MM. Albert de Loqueyssie et Robert Mitchell, à l'occasion de la fondation d'un journal, la Souveraineté.

Le jeune prince y expose en détail le programme politique qu'il recommande à ses amis.

Le 19, sont arrivés à Toulon 200 soldats d'infanterie de marine, ramenés en France par le Natal, des Messageries maritimes. Ces militaires, malgré la dure campagne de gendarmerie qu'ils viennent d'accomplir avec tant de succès, en Annam et au Tonkin, n'avaient pas l'air trop fatigués. Quelques mois bien mérités de convalescence les remettront sans peine de leurs fatigues.

LE RECRUTEMENT A PARIS EN 1886

Nous trouvons, dans le mémoire présenté au Conseil général, au début de sa session ordinaire, par M. le préfet de la Seine, d'intéressants renseignements sur les opérations auxquelles a donné lieu, dans ce département, le recrutement de 1886. En voici le résumé :

Sur le chiffre de 17.894 jeunes gens inscrits pour le tirage au sort, 2.434 ont été

exemptés comme impropres au service militaire, soit 12 0/0. Ce sont les affections de la vue qui motivent le plus d'exemptions; on en a constaté 336; viennent ensuite: la hernie avec le chiffre de 264, la faiblesse générale de constitution avec le chiffre de 262, les affections du système osseux, les affections cardiaques. La moyenne de la taille dans le département de la Seine pour la classe 1885 est de 1^m,647.

Sur les 17.894 inscrits, 794 sont bacheliers; 302 ont obtenu le diplôme de l'enseignement primaire supérieur; 44.294 savent lire, écrire et compter; 3.869 savent lire et écrire; 450 savent lire seulement; 594, soit un peu plus de 3 0/0, ne savent ni lire ni écrire; la proportion était de 5.5 0/0 en 1875.

Les demandes pour le volontariat d'un an se sont élevées à 2,228, dont 809 émanant de candidats munis de titres universitaires; 758 ont été ajournés pour faiblesse ou infirmités.

ESPIONS PRUSSIENS AUTHENTIQUES

On nous télégraphie de La Fère-Champenoise :

« Deux vagabonds, sujets prussiens, nommés Estinger et Wentzel, ont été arrêtés.

» Estinger dit qu'il voyageait en France pour prendre le plan des forts et des routes et qu'il envoyait au gouvernement allemand les renseignements qu'il recueillait et qu'en réponse à chaque lettre on lui adressait 25 francs, poste restante, dans une localité qu'il indiquait.

» Dans les papiers de Wentzel, on a retrouvé une lettre venant de Thorn et contenant l'indication d'un envoi de 25 francs.»

Grande recrudescence d'Allemands à Nice, à Cannes et à Menton !

On y signale aussi quelques Italiens très connus par leurs haines teutoniques.

Quant aux Allemands, ils se disent tous Suisses et Luxembourgeois. Cela se passait ainsi aux environs de 1870.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER Par Adolphe BELOT

Première Partie LE CAISSIER

Cette transposition ayant rendu inintelligible le chapitre d'hier, nous le rétablissons aujourd'hui tel qu'il devait paraître.)

Cette rencontre produisit sur mon esprit le plus grand effet. Elle me poussa sur la pente où je ne pouvais plus m'arrêter, à moins d'une énergie de titane et d'efforts qu'il n'était guère possible de me faire. En effet, si ma probité n'eût pas été sourdement minée, Léonce l'aurait-il si facilement abattu, rien qu'en la souffletant de ses sarcasmes et de ses sarcasmes ! Non, sans doute; quand j'interroge mes souvenirs, je suis forcé de reconnaître qu'au lieu de rencontrer Léonce, je trouvais en moi des germes mauvais qui se développaient rapidement sous son influence.

« Mais comment les avais-je puisés ? M'était-il venu tout à coup, comme il serait naturel de le supposer, une envie de luxe et de jouissance ? Non, je

n'étais tourmenté d'aucune convoitise personnelle; mais je souhaitais ardemment pour ta mère et pour toi un peu de bien-être dans le présent et un peu de sécurité dans l'avenir. Que deviendriez-vous, si tout à coup je venais à mourir; si, pour une cause ou pour une autre, il m'arrivait de perdre ma place ?

En même temps, ma reconnaissance pour Mahéurtier n'était plus aussi vive. Je commençais à m'avouer que je lui donnais en travail au moins l'équivalent de mes appointements, et qu'il tardait beaucoup à m'offrir l'augmentation promise... Mais probablement ces idées, encore vagues, se seraient bientôt assoupies dans une résignation maussade, si Léonce n'était venu les exaspérer en les envenimant.

Je ne m'aperçus pas tout d'abord du changement qui venait de s'opérer en moi. En sortant du Café Anglais, ce que j'éprouvais de plus distinct, au milieu d'une confusion d'idées et de sentiments, c'était une irritation croissante contre Léonce. J'étais furieux contre lui, et je m'en voulais à moi-même d'avoir subi, sans un mot de protestation, son ridicule et insolent persiflage.

— Mais c'est stupide et honteux ! m'écriai-je. Belle théorie, vraiment ! et neuve ! Le plus vulgaire des coquins doit se la faire à lui-même. Des frelons, des parasites, on sait bien, parbleu qu'il y en a !... Les fainéants, les lâches, les voleurs et

les assassins sont-ils donc autre chose ? Eh bien, après ? Est-ce une raison pour quitter mon métier d'honnête homme ?... Soyez des drôles, si vous voulez, peu m'importe !...

Je traversais en ce moment la rue de Rivoli; la roue d'une voiture me frôla la cuisse et me couvrit de boue.

— Oui, éclaboussez-moi, continuai-je en montrant le poing à l'équipage qui fuyait, je vous méprise, et je suis plus heureux dans ma misère et ma dignité que vous dans votre opulence !...

Pourquoi cette colère ?... Il n'y a que les probités chancelantes pour s'exciter et se raidir ainsi. Le trait qui venait de frapper la mienne, je l'arrachais, je le brisais avec rage; mais il était empoisonné.

Rentré chez moi, je continuai. Je racontai à la mère ma soirée, accompagnant mon récit de réflexions qui étaient le développement passionné des précédentes. Je n'avais rien de particulièrement blâmable à dire contre Léonce; mais je critiquai son oisiveté et ses dissipations dont il m'avait fait l'aveu, ses façons de voir et de juger qui me révoltaient !... Comme notre vie à nous, simple, laborieuse, pénible, mais embellie par notre amour et par celui de notre enfant, était préférable à ces dévergondages !... Jamais on n'exalta avec plus de chaleur les charmes de la vie calme et honnête, les épanchements de la famille, la sainteté du foyer domestique. Il semblait

que ma pauvre Clémence eût éprouvé des tentations d'indépendance et de révolte et que je voulusse la ramener. Hélas ! c'est moi-même qui me sentais vaguement défaillir et tâchais de ranimer ma probité expirante.

Quelle était heureuse la mère de m'entendre parler ainsi ! Léonce m'avait raillé de mon mariage : suivant lui on ne devait aliéner sa liberté qu'après en avoir largement usé, et en échange d'une énorme dot. Comme je relevai ce propos ! Quelle diatribe contre les mariages intéressés, contre ces viveurs incorrigibles qui osaient prétendre à l'amour d'une jeune fille simple et aimante !... Que résultait-il de tout cela ? quelles dépravations ! quels scandales !...

Je fis cette critique avec tant de feu, que ma femme, tout émue, me jeta les bras autour du cou, et m'embrassa.

III

Ainsi s'acheva cette soirée. Le lendemain et les jours suivants, je fus sombre, ennuyé, maussade. Un immense découragement s'infiltrait en moi; et, à propos de n'importe quelle chose, j'avais l'air de dire : A quoi bon ?

Je ne revoyais plus Léonce : il était en train de faire ce long voyage dont il m'avait parlé. Pendant près de six mois il fut absent de Paris, et cependant je croyais le sentir à mes côtés, tant sa froide ironie m'avait pénétré. Ainsi, le soir, vers cinq

Les hôtels tenus par ces Suisses douteux servent d'abri à des jeunes gens très bien, qui assurent n'habiter ces caravanserais que pour étudier notre langue.

Autant d'étudiants, autant d'espions ! Signalé à qui de droit.

**

On télégraphie de Vienne, 24 octobre :

« Le comte de Beust, ancien chancelier de l'empire, est mort. »

**

Le prince Jacques de Bourbon, fils unique de don Carlos, qui, en traversant Munich, a été pris, il y a une quinzaine de jours, d'une gastro-entérite, est dans un état très-grave.

Le duc et la duchesse de Madrid, le comte et la comtesse de Bardi sont auprès de lui. Les carlistes, qui fondaient de grandes espérances sur ce jeune prince, sont très préoccupés.

ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES CERCLES A ANGERS.

L'Assemblée régionale de l'œuvre des Cercles catholiques à Angers a terminé ses travaux dans la journée de dimanche.

Les principales questions qui y ont traitées, suivant le programme habituel, portent surtout sur le rapprochement des classes par le dévouement, l'union professionnelle des patrons et de leurs ouvriers, les institutions économiques les plus propres à améliorer la situation morale et matérielle de la classe laborieuse.

Il est certain que de grands progrès ont été accomplis dans la région, depuis que l'Œuvre des Cercles y a établi sa fondation, et que les applications de l'idée corporative dans la grande industrie des arts et métiers et l'agriculture prennent déjà un très grand développement.

Ce mouvement recevra une impulsion nouvelle de l'Assemblée qui vient de se tenir à Angers avec tant d'éclat.

Le discours de M^r Freppel, lu à la première séance, a produit une profonde impression, et les conclusions si nettes et si favorables à l'Œuvre qu'il contient auront une influence puissante sur l'opinion des personnes encore indécises ou peu au courant de la vie de cette Œuvre.

La journée de clôture a terminé dignement le Congrès. Le matin, à la cathédrale, la messe de communion réunissait tous les membres de l'assemblée. A midi, après une réunion ouvrière où des idées pratiques ont été échangées dans un entretien familial, dans un banquet fraternel (500 personnes) se pressaient des hommes de toutes classes et de toutes conditions. Quatre toasts ont été portés au milieu des bravos. Le premier à S. S. Léon XIII par M. de la Bouillerie, le second par M. Hervé-Bazin à M. de Mun et à l'Œuvre, le troisième par un ouvrier d'usine à M^r Freppel, et le dernier par M. de Mun à l'Avenir des corporations angevines.

Dans l'après-midi, la cathédrale présentait un spectacle magnifique. Toutes les se-

sociations de l'Œuvre des cercles, présentes à Angers, y étaient représentées bannière en tête. On en comptait dix-huit.

On remarquait surtout les trois corporations récemment rétablies : la corporation des industries textiles, la corporation des menuisiers et celle des jardiniers.

Elles portaient leurs torches, leurs *brancards* élégamment ornés et surmontés de la statue du patron. Il semblait voir revivre ces anciens corps de métiers qui étaient l'orgueil de la vieille cité angevine.

M^r Freppel qui, la veille, faisait à la Chambre son remarquable discours contre la tyrannie de l'impérialisme scolaire, était rentré dans sa ville épiscopale, unissant ainsi la plus louable activité à la plus admirable éloquence. Le sermon sur la *charité chrétienne* qu'il a prononcé dimanche est un chef-d'œuvre.

Le soir, M. le comte Albert de Mun a parlé sur l'œuvre des cercles catholiques et montré le devoir patriotique des riches à donner l'exemple des vertus chrétiennes, notamment de la charité.

L'éminent orateur a fait allusion aux luttes de la loi d'enseignement, à la révolte généreuse contre la tyrannie, à l'impérialisme, aux erreurs du libéralisme économique et social.

Chaque phrase était soulignée par les applaudissements d'un nombreux auditoire qui débordait au dehors de la tente, très vaste cependant, sous laquelle avaient pris place de 4,500 à 5,000 personnes.

Une réponse de M^r Freppel, énergiquement approbative, a été accueillie par des acclamations.

Nous espérons revenir sur cette imposante cérémonie de clôture.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.

La spéculation est toujours fort hésitante : 3 0/0 mieux tenu à 82.47 ; 4 1/2 0/0 à 110 37.

On cote l'action du Crédit Foncier à 1,408, à peu près sans changement depuis avant-hier. De nombreux achats ont lieu sur les obligations Communales et Foncières à lots, principalement sur celles des emprunts 1879, 1880 et 1885 qui sont au-dessus du pair.

L'action de la Société Générale est fort bien tenue à 475. Dès la prochaine étape on sera au pair de 500, justifié par la situation de la société et l'accroissement de ses affaires.

La lourdeur est toujours extrême sur le Bon dit privilégié de l'Assurance Financière. On craint que ce titre soit atteint par les difficultés au milieu desquelles se débat cette affaire. Les vendeurs font preuve de prudence.

Les actions de nos Chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont très demandées.

Nouvelles militaires.

Le détachement du 41^e escadron du train des équipages, qui a quitté Nantes ces jours derniers pour le Tonkin, s'est embarqué

jeudi à Toulon, à bord du *Canton*, qui touchera à Bone et à Obock avant d'arriver à destination définitive.

A PROPOS DE BOTTES

LA BOTTE DE SAUMUR

On lit dans la *France militaire* :

« Parmi les réformes que M. le ministre de la guerre pourrait apporter à la tenue, il en est une qui serait certainement approuvée de la majeure partie des officiers : c'est celle de la botte d'ordonnance dite botte à l'écuylère.

» Dans certains corps, on oblige les officiers à porter une botte à tige en éventail avec soufflet à plis multiples (une vraie lanterne vénitienne), bout carré, talon haut de cinq centimètres, en un mot une chaussure laide et incommode : laide parce que la tige n'affecte pas la forme du mollet, incommode parce que le talon élevé oblige le cavalier à pied à porter le genou en avant, ce qui est aussi fort disgracieux. Ne pourrait-on pas permettre aux officiers de porter la botte telle qu'elle se fait à Saumur, c'est-à-dire la tige prenant bien le mollet et ne baillant pas au-dessus ; un pli seulement pour relier la tige au pied ; le bout du pied arrondi et même légèrement en pointe, le talon bas et large. Avec cette botte, on ne verra plus des officiers avec des tirants sortant de 5 ou 6 centimètres, ce qui est d'un piteux effet. De plus, le talon bas oblige le cavalier à pied à porter le mollet en arrière et à tendre le jarret, ce qui lui donne un air de souplesse et de force.

» Si l'on exige l'uniformité, il faut l'exiger dans le beau et non dans ce qui est affreux.

» Voilà pour la botte d'ordonnance.

» Mais, en dehors des exercices d'ensemble ou des revues, il nous semble que la discipline n'aurait pas beaucoup à souffrir si l'on autorisait les officiers à porter la botte dite Chantilly, en cuir verni ; ce serait une petite satisfaction à donner aux cavaliers que de leur permettre d'ouvrir une fois le porte-monnaie pour se chauffer avec bon goût.

» Ce serait, en même temps, une compensation pour les nombreuses dépenses qu'on leur a fait faire pour l'achat d'effets dont l'usage a été aussi éphémère que peu justifié.

» Nous croyons que, si le ministre de la guerre accordait cette faveur qui ne coûtera rien à l'Etat, il ferait plaisir à un grand nombre de nos camarades.

» D'ailleurs, la botte de Saumur est portée, malgré tout, par tous les officiers bien tenus, et ce ne serait que la sanction donnée au port d'un effet qui existe déjà de fait sinon de droit. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre de discipline des Avoués de Saumur est ainsi composée pour l'année judiciaire 1886-1887 :

Président : M^r Albert.
Rapporteur : M^r Le Ray.
Syndic : M^r Beaurepaire.
Secrétaire : M. Coquebert de Neuville.

NOS DÉPUTÉS

MM. Merlet et Berger, députés de Maine-et-Loire, ont déposé une pétition signée de commune de Beaufort-en-Vallée.

M. de Soland, député de Maine-et-Loire, a déposé :

1^o Des pétitions d'habitants de la commune des Ponts-de-Cé ;

2^o Une pétition d'anciens militaires non retraités dans le département de Maine-et-Loire.

M. Berger, député de Maine-et-Loire, a déposé des pétitions de 2,484 habitants des communes suivantes : Angers, Candé, Tiercé, Angrie, Freigné, Fontevault, Brigné, Faye, Saint-Sauveur-de-Fléacé, Noyant, Baugé, La Ferrière, Pontigné, Bocé, Drain, Beaupréau, Chanteloup, Vezins.

Nous lisons dans le *Temps* :

« Le mouvement préfectoral en préparation, qui a pour point de départ la nomination de M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône, au poste de directeur au ministère de l'intérieur, va s'étendre par suite d'une nouvelle vacance.

» Nous apprenons en effet que M. Nelson-Chierico, préfet de Maine-et-Loire, vient d'être choisi par le ministre des finances comme directeur de la banque d'Algérie. »

LA « PETITE FRANCE » ET LE CONGRÈS

La *Petit France* du 23 octobre s'occupe de l'assemblée régionale de l'Œuvre des Cercles qui se tient en ce moment.

Ce journal n'étant pas sérieux, il est clair qu'il ne peut le faire sérieusement. Son article ressemble aux grossières caricatures colorées que l'on voit aux vitrines des mauvaises librairies et qui représentent des évêques, des curés, des moines dans des postures grotesques. Tout cela sort de la même officine maçonnique et internationale, et n'a rien de français ni dans le fond ni dans la forme.

Cependant notons ce passage qui fait mine de détruire une conclusion sérieuse — après les farces du commencement :

« Ce régime de bigoterie abrutissant, messes, saluts, prières, cantiques, orémus, rosaires, confessions, communions, etc., n'est pas fait, heureusement, pour séduire les travailleurs honnêtes et intelligents, qui se défient avec raison de tout ce monde de prêtres et d'aristocrates, dont les intérêts sont absolument opposés aux leurs.

» Les vrais ouvriers sont et resteront dévoués à la République, qui est le gouvernement de la démocratie, et qui peut seule arriver à améliorer leur sort, à garantir leurs droits et leurs intérêts, et à assurer leur émancipation par l'instruction et par la liberté. »

heures, quand je restais seul au bureau, et que, mes comptes terminés, je fermais mes tiroirs et cadenassais mes caisses, il me semblait voir la figure railleuse du vicomte ; je l'entendais me crier d'une voix sèche et sarcastique : « C'est bien, mon ami ; soit exact et vigilant ; garde-toi des voleurs, conserve précieusement ces trésors dont d'autres jouiront et dont il ne sera pas distrait une obole à ton profit !... » Je sortais alors, les nerfs irrités, et en proie à une sourde colère.

Rien ne transpirait de ces agitations. Mabeurtier était trop confiant, et trop occupé d'ailleurs, pour s'en douter le moins du monde. Il me continuait, comme par le passé, ses confidences. Elles ne m'intéressaient guère autrefois, elles m'exaspéraient maintenant ; pourtant, je les écoutais avec un air de complaisance.

Il s'était sottement épris d'une Angéline Proutan, mauvaise actrice de second ordre, qu'il s'obstinait à considérer comme une grande artiste, qui le trompait (je l'ai su depuis) avec Léonce et probablement avec d'autres : il me fallait entendre parler des perfections de son idole, de leurs brouilles où il avait tous les torts, de leurs raccommodements dont elle avait tout le profit, et de la nécessité évidente d'offrir à ce pauvre ange un cachemire ou un collier de mille écus. Comme je devais, n'est-ce pas ? sentir cette nécessité, moi, dont l'honnête femme avait à peine de quoi vivre, et

s'abîmait les yeux et les doigts à gagner cent cinquante francs par an !

Du reste, d'augmenter mes appointements, il n'en était pas le moins du monde question : il avait bien le temps de songer à cela !

Tout, au surplus, semblait conjuré pour m'enfoncer davantage dans la triste voie où Léonce m'avait fait faire le premier pas. Quand le couloir qui communiquait avec le cabinet de Mabeurtier était ouvert, je pouvais, en prêtant un peu l'oreille, entendre ce qui se disait dans cette dernière pièce. Que de secrets j'ai surpris ainsi, dans le commencement ! De quels tripotages entre lui et le comte de la Roche-Houais je fus, sans qu'ils sans doutassent, le confident !

C'était bien simple : Le comte avait, je suppose, appris une nouvelle qui devait faire, dans deux ou trois jours, baisser la rente. Il venait aussitôt le dire à Mabeurtier, qui, un instant après, se faisait remettre par moi, sur récépissé, tout ce que j'avais en dépôt de rentes françaises dans ma caisse, vendait immédiatement en hausse, rachetait, quelques jours après, en baisse, et me restituait des titres équivalents à ceux que je lui avais remis. Le tour était joué. Cela se traduisait par des différences de dix, quinze, vingt mille francs, plus ou moins qu'ils se partageaient en frères.

Autre exemple édifiant : Dans le courant de décembre devait avoir lieu la réunion du conseil

de surveillance. Je préparai le rapport que Mabeurtier était obligé de lire au conseil. De mon travail, parfaitement régulier et conforme aux livres, il résultait que le produit des opérations de la Caisse donnait aux actionnaires, pour la présente année, un dividende de 6,85 pour cent. C'était fort convenable ; mais cela ne faisait pas l'affaire de Mabeurtier, qui voulait frapper un grand coup, et spéculait depuis quelque temps en prévision d'une hausse énorme des actions de la Caisse : cette hausse, il fallait absolument la provoquer.

Il fit une légère moue en voyant les conclusions de mon travail. Puis il l'emporta dans son cabinet, le révisa, le remania d'un bout à l'autre, tant et si bien qu'à force d'empêcher sur le fonds de réserve, et de présenter comme certains et déjà réalisés des produits éventuels, il arriva à un dividende de 10,25 pour 100, qui serait payé à bureau ouvert à compter du 2 janvier prochain. Il me montra ce résultat avec un sourire de satisfaction.

— Mais jamais le conseil n'approuvera ce rapport ! m'écriai-je.

— Soyez donc tranquille ! Faites recopier...

Mabeurtier avait raison. Huit jours après, le conseil approuvait le rapport et le signait avec enthousiasme.

Je devanais de jour en jour plus morose. Mabeurtier, un matin, crut s'en apercevoir. Il me demanda

ce que j'avais.

— Rien, répondis-je.

— Vous êtes un peu souffrant, peut-être ?

— En effet, je ne me sens pas très-bien.

— Il faut veiller à cela, mon cher, vous méso-ger, vous soigner...

Et il me parla d'autre chose.

A plus forte raison, ce changement ne devait pas échapper à Clémence. Je n'étais plus le même chez moi. Plus de gaieté ni d'épanchement. J'étais là, entre vous deux, distrait, songeur, taciturne. Ton babil d'enfant, dont je m'amusaient autrefois, m'irritait ; les caresses, devenues presque timides, m'impatientaient.

— Qu'as-tu donc ? ne cessait de me demander ta mère.

Je lui disais, comme à Mabeurtier, que j'étais un peu souffrant ; il fallait bien qu'elle se contentât en apparence du moins, de cette vague et insignifiante réponse ; mais, seule, elle réfléchissait et cherchait.

(A suivre.)

Le médecin. — Une bouteille près de moi... Est-ce que, malgré mes prescriptions, vous n'assisterez à boire du vin pur ?

Le malade. — Oh ! non, docteur, j'y mets de l'eau-de-vie !

Voilà qui est bien clair. Au dire de la France, la messe, la prière et la combration, en un mot, la religion tout entière est qu'un régime de bigoterie abrutis- Les vrais ouvriers se délient de ce régime et sont dévoués à la République et son gouvernement.

D'où il résulte que le gouvernement de la République se déclare incompatible avec la religion catholique.

Voilà ce que nous savions depuis quel- temps, mais qu'il est bon d'entendre répéter pour éclairer les braves gens qui ne cessent pas de concilier le gouverne- ment de la République avec la religion.

Or, nous demandons en quoi la morale enseignée par les évêques, les prêtres et professée par les laïques dévoués sont actuellement réunis à Angers, en quoi la morale si pure peut éveiller les justes susceptibilités de l'ouvrier. Nous deman- dions d'autre part ce que le gouvernement actuel a fait pour les ouvriers.

Nous voyons l'industrie en souffrance, le travail rare, la misère croissante, nous voyons les amis du pouvoir pourvus de belles places et de fortunes scandaleuses, mais nous ne voyons pas que l'ère républi- caine soit une ère de prospérité pour les classes ouvrières, et dès lors nous des- mandons pourquoi un journal, qui se pré- tend l'ami du peuple, tourne en ridicule les chefs d'honorables chefs d'industries, pro- priétaires, commerçants, anciens magis- trats, anciens officiers, professeurs et au- tres, dont le seul intérêt consiste dans l'amé- lioration morale et matérielle des classes ouvrières.

Que font-ils donc les gens qui nous rail- lent? D'où viennent-ils? Qui sont-ils? Qu'y a-t-il de commun entre eux et les travail- leurs? Ils insultent les ministres de la reli- gion; ils travaillent à rendre la France athée, ils brisent le crucifix, ils chassent les Sœurs, ils pillent les biens des religieux, ils gas- pillent les finances de l'Etat, ils se livrent à des spéculations véreuses, ils ont la main dans toutes les affaires lucra- tives, ils sont juifs, protestants, libre-pen- sés, mais ils ne sont ni Français, ni catho- liques.

De quel droit viennent-ils prétendre que la servitude qu'ils imposent à la classe en la trompant, soit un régime digne de la confiance des ouvriers?

Qu'ils jouissent des honneurs, qu'ils boi- vent de bon vin, mangent de fins morceaux d'argent, fument des cigares exquis, c'est leur droit, comme ce fut toujours leur but.

Mais qu'ils prétendent être les vrais amis des travailleurs, qu'ils se posent en défen- seurs de la famille ouvrière, voilà qui est absolument intolérable.

Du reste, ces beaux seigneurs qui se pré- tendent des démocrates et qui ne sont que des égoïstes, n'ont qu'à jouir de leur reste, car nous avons de fortes raisons de croire que les honnêtes ouvriers, comme ils le font, commencent à se lasser de leur four- niture si bonne table et se tournent vers ceux qui leur apportent l'affection et le désin- téressement.

V. DE MAROLLES,
du Comité général de l'Œuvre des
Cercles.

Incendie à Ambillou

Un violent incendie s'est déclaré, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, chez M. Leroux, épicière au village de Saulnay, com- mune d'Ambillou.

La cause de cet incendie reste encore in- connue. Le jeudi soir, les époux Leroux s'é- taient retirés de bonne heure dans leurs appartements, devant partir en voyage le lendemain, dès l'aube. Cependant la femme Leroux, vers 7 heures, fut obligée de des- cendre à sa boutique pour servir deux clients qui avaient besoin de ses services.

Le feu fut que deux heures après qu'elle fut réveillée, ainsi que son mari, par une épaisse fumée venant de son magasin. Toutes les marchandises étaient déjà la proie des flammes, animées par plusieurs litres d'es- sence à brûler.

M. Leroux a pu sauver quelques effets, mais les pertes de comptabilité et des papiers.

Les pertes totales s'élèvent à 8,500 fr., couvertes par une assurance à l'Angevins.

ANGERS.

Empoisonnement. — Dimanche dernier, le Journal de Maine-et-Loire, M. François Bonnel, garde-champêtre à Villevéque,

avait acheté des huîtres rue Lenepveu, à Angers. Le soir il en céda un certain nom- bre aux dames Ragot et Désiré, de sa com- mune. Lui-même mangea dix de ces mol- lusques et sa femme une douzaine.

Pendant la nuit, ces quatre personnes furent prises de violentes coliques accompa- gnées de vomissements et d'une diarrhée extraordinaire. M. le docteur Pochard a dé- claré que c'était un empoisonnement occa- sionné par les huîtres.

Depuis longtemps, le monde industriel et commercial désire une modification dans les dispositions de l'article 405 et suivants du Code de commerce.

Dans l'état actuel de la législation, la ré- ception des marchandises et l'acceptation de la lettre de voiture empêchent toute action des destinataires contre le voiturier.

La commission chargée d'examiner les améliorations à apporter à cet état de choses a adopté à l'unanimité la proposition suivante :

« La réception des marchandises et la re- mise de la lettre de voiture éteindront toute action de la part du destinataire, si, dans un délai de deux jours francs, non compris les jours fériés, à partir de la remise de la marchandise, il n'a pas fait connaître sa protestation, soit par lettre recommandée, soit par un acte extra judiciaire.

» La preuve de la réception des mar- chandises reste à la charge du destinataire.

» D'un autre côté, toutes les actions aux- quelles pourra donner lieu le contrat de transport et qui actuellement seront pres- crites par trente ans, le seront par une prescription de six mois. »

LA RÉCOLTE DE 1886

On lit dans le Journal des Campagnes :

« La récolte de 1886 est notoirement in- suffisante pour nos besoins; mais il n'est pas moins notoire que son insuffisance est plus que comblée d'avance par les stocks de blés indigènes et étrangers existant dans les fermes et dans les magasins de com- merce et que les importations de blé d'Amé- rique et de l'Inde s'opèrent en ce moment sur une échelle sans précédent.

» Tous nos ports de mer, depuis Dun- kerque jusqu'à Bayonne, reçoivent chaque jour des cargaisons immenses.

» Le commerce étranger était trop intel- ligent pour ne pas mettre à profit l'impar- donnable ajournement de la loi sur les céréales.

» Dès aujourd'hui nous pouvons évaluer à un million de quintaux les blés importés depuis ce vote néfaste. Il en résulte pour le Trésor une perte de deux millions, et pour les cultivateurs qui ont vendu leurs grains une perte de 2 francs par quintal.

» Encore ne sommes-nous qu'au début. Les importations continuent avec une fé- vreuse activité, si bien qu'avant la fin de décembre, en supposant le vote des 2 francs de surtaxe réclamée — le bénéfice est tout perdu pour la culture et pour le Trésor. »

QUE FAIRE DES VINS SULFATÉS ?

C'est la question que beaucoup de vigne- rons se posent, en disant que les marchands de vins refuseront de les acheter.

Qu'ils se rassurent. Les vignes sulfatées mûrissent mieux leurs raisins, et le vin est meilleur. Quant au sulfate de cuivre, les traitements à l'eau céleste et à la bouillie bordelaise n'en laissent pas trace dans le vin. Les meilleurs crus du Bordelais : Châ- teau-Laffite, Château-Margaux, etc., sont traités ainsi avec raison.

POUR AVOIR DU BON VIN

Un de nos confrères vient de trouver un moyen d'avoir du bon vin. Il publia l'autre jour, dans son journal, la note suivante :

« J'ai acheté chez un marchand de vin de la ville une bouteille de vin rouge. J'ai fait analyser ce vin : il contient toute espèce de choses, mais pas de jus de raisin. Si le marchand qui m'a ainsi trompé ne m'en- voie pas dans les 24 heures une bouteille de vrai vin, je publie son nom et son adresse. »

La journée n'était pas écoulée que vingt- trois marchands de vin avaient envoyé chacun une bouteille !

CHRONIQUE MUSICALE

Le Concert-Festival de dimanche

La visite que vient de faire à Saumur la fanfare de Langeais, visite toute spontanée, et le concert qui en était le but, ont été pour notre ville une vraie fête musicale.

Dimanche matin, un peu avant neuf heures, la musique municipale de Saumur, bannière en tête, se rendait à la gare d'Or- léans pour recevoir la fanfare de Langeais.

Bientôt les deux musiques se mirent en marche en jouant tour à tour de joyeux pas redoublés.

La fanfare de Langeais, dont la création ne date que de 1884, a déjà remporté plu- sieurs prix dans les concours, ainsi qu'en témoignent les médailles qui ornent sa ban- nière. Elle est dirigée par M. Espitalier, le jeune et intelligent sous-chef de la musique du 66^e de ligne, lequel fait chaque semaine, pour les répétitions, le voyage de Tours à Langeais.

Après avoir suivi la ligne des ponts, la place de la Bilange et la rue d'Orléans, le cortège se dirigea par les rues Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, Dacier, la place Saint-Pierre, la rue de la Tonnelle et la place de l'Hôtel-de-Ville. A la Mairie se termina cette longue promenade, et, après avoir accepté quelques rafraîchisse- ments, les musiciens de Langeais se ren- dirent, pour déjeuner, à l'hôtel de Londres.

Le concert, annoncé pour trois heures de l'après-midi, devait être donné au Square si le temps le permettait, sinon au Théâtre où, bien entendu, l'entrée serait gratuite.

Eh bien, voyez l'inconstance ! Contraire- ment à ce qui a lieu d'ordinaire, public et exécutants, sans en rien dire, n'avaient pas le moindre désir, cette fois, de voir briller le soleil.

Tout le monde, vraiment, a été servi à souhait.

En effet, vers une heure apparaît dans la direction du sud-est un orage — heureux orage — qui s'avance vers nous, et peu après, pendant trois grands quarts d'heure, la pluie — heureuse pluie ! — ne cesse de tomber abondamment.

C'est donc, à n'en plus douter, au Théâ- tre qu'aura lieu le concert.

Il était presque trois heures et demie lors- que la fanfare de Langeais y faisait son entrée. On ouvrit les portes au public, et en quelques instants la salle se trouva litté- ralement bondée.

Disons tout d'abord que le succès devait être et a été beaucoup plus grand au Théâtre que si le concert avait eu lieu en plein air, où l'attention est si souvent distraite par une foule de circonstances, même quand on veut bien écouter, où l'effet produit par la musi- que est aussi beaucoup moindre.

Donc, le public était tout yeux, tout oreilles.

Le rideau se lève, et les deux musiques réunies, sous la direction de M. Meyer, exécutent avec un excellent ensemble les *Marins du Bourget*, ce brillant allégo tou- jours entendu avec plaisir et que toute la salle applaudit frénétiquement.

Ce n'est pas en cette occasion que nous devons louer notre musique municipale, qui a fait entendre une fantaisie sur le *Cœur et la Main* et l'ouverture de *Tancredi*; réservons aujourd'hui nos plus sincères compliments aux aimables visiteurs, à la fanfare de Langeais, qui a enthousiasmé le public avec l'ouverture de la *Grotte de Calypso*; la fantaisie d'*Haydée* (duo et finale du second act), la fantaisie sur le *Brasseur de Preston*, et encore, après ovation, la *Sirène*, joyeux allégo qui ne figurait pas au pro- gramme.

La fanfare de Langeais possède une tren- taine d'exécutants, parmi lesquels on remar- que des artistes distingués, plusieurs solistes d'un véritable talent. Justesse, ensemble, précision, observation des nuances, rien n'est négligé. Sous la direction d'un chef comme M. Espitalier, il n'est pas surprenant que cette société soit arrivée, en peu d'an- nées, au brillant résultat que nous venons de constater.

On sait qu'il existe à Langeais une se- conde société musicale très remarquable, dont les succès dans différents concours sont bien connus, et que l'honorable M. Bier- mant dirige depuis longtemps avec une incontestable habileté.

Le concert est terminé par les deux musi- ques enlevant avec une verve endiablée un galop des plus entraînants, la *Malle des Indes*,

conduit par le vaillant chef de la fanfare municipale de Langeais. Puis, les applaudis- sements et les bis devenant de plus en plus chaleureux, l'enthousiasme général allant *crescendo*, l'harmonieuse phalange fait enten- dre une seconde fois l'œuvre magistrale qui est acclamée de nouveau.

Ce concert-festival laissera à Saumur le meilleur souvenir, et nous devons savoir gré aux artistes de Langeais de l'avoir provoqué, à la musique municipale de la large part qu'elle y a prise.

Bravo à tous et merci !

En terminant, formulons, encore une fois, un regret : celui de ne pouvoir assis- ter, à Saumur, à un véritable festival, à un concours d'orphéons, harmonies et fanfares, où prendraient part presque toutes les so- ciétés musicales de la région, et dans lequel on entendrait, non-seulement notre musi- que municipale, mais aussi l'Harmonie Saumuroise, qui a également droit d'exis- tence. Est-ce que les plus humbles localités ne nous ont pas donné depuis longtemps l'exemple ? — Ce jour-là, enfin, l'*Accord parfait* cimenterait décidément l'*Egalité* et la *Fraternité* parmi nous.

Du CHARDONNET.

Bien partagé.

Les Landecharles (Maine-et-Loire). Je souffrais de migraines et de maux d'estomac, je n'ai pris qu'une partie d'une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, et je me trouve déjà beaucoup mieux. Mon mari souffrait depuis plusieurs années de maux de reins et de douleurs aux jambes, après qu'il eût pris l'autre partie de la boîte de vos Pilules Suisses il a été complètement guéri. M^{me} Goyet-Ligot. Lé- galisation de la signature par M. le Maire.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1^{er} choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

SALONS DE MODES

20, Rue Saint-Jean, au 4^e, Saumur.

M^{me} Richard a l'honneur de prévenir les Dames qui n'auraient pas reçu de cir- culaire, qu'elle arrive de Paris avec toutes les Nouveautés de la Saison, et les invite à venir visiter ses modèles.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 26 octobre,

1^{re} Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places.

LA REINE MARGOT, drame en 8 tableaux.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 23 octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Inauguration de la statue de Rude : Rude en Bourgogne ; La Cavalcade de Dinant ; M. Ernest Hiolle ; Le général Ulrich ; Inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des soldats morts à Besançon en 1870-71 ; Au Nouveau-Cirque ; Exposition des Œuvres de M. Gusta- ve Roulet. — Théâtres, par Charles Mon- selet. — Chronique musicale, par A. Boi- sard. — Echecs. — Récréations de la fa- mille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Statue de Rude. — Napoléon s'éveillant à la postérité, de Rude. — Le Do- maine de Tixin. — La Maison où est né Rude. — La Cavalcade de Dinant. — M. Ernest Hiolle. — Le général Ulrich. — Besançon : Inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71. — Bulgarie : Le général Kaulbars parlant au peuple. — Le Sport nautique : Course du Championnat de France dans le bassin d'Argenteuil. — Le Théâtre illustré : *Les Fils de Jabel* ; Au Nou- veau-Cirque. — Exposition des études et tableaux de M. Gustave Roulet : La Rivière de Hué. — Echecs. — Récréations de la fa- mille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Sau- murois*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GIRARD, EMERY.

Par son jugement en date du 25 octobre 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré excusable le sieur Girard, Emery, ancien marchand de vins, commune de Saint-Lambert-des-levées.

Pour extrait : (723) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Dans la maison même,

Le dimanche 7 novembre 1886 à une heure.

MAISON D'HABITATION

AVEC JARDIN

Sise à Saint-Florent, rue Haute, au milieu du bourg,

D'une contenance de 15 ares 8 centiares. Mise à prix, 6,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoir et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ,

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A CÉDER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le Jeudi 28 octobre 1886, à une heure du soir.

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu : bois de lits, buffets, tables à rallonges, guéridon, armoire à glace, commode, chaises, pianos, glaces, tapis, draps, matelas, couvertures, traversins, couvertures, poêles, calorifères, cuisinières en fonte, livres, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Draperie, Rouennerie & Blanc.

TRÈS BEAU MAGASIN

Situé à Angers, sur une place,

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

Avec droit au bail,

On peut céder séparément les marchandises et le droit au bail.

S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (721)

PONEYS A VENDRE

Rue d'Orléans, 69.

Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

La MAISON MEXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

VIN de BŒUF de LAVOIX ou BEEF-LAVOIX Vin, Viande, Quina, Phosphate CONTRE : Scrofule, Lymphatisme, Anémie, Phtisie, Maladies des os, Gastrite, Gastralgie, Age critique, Convalescence; régénère le sang, procure appétit, force et santé. TOUTES PHARMACIES 150.000 Attestations de Médecins et de personnes guéries

Dépôt à Saumur, Pharmacie Centrale, D'hu.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII

Par GUSTAVE AIMARD.

THÉRÈSE VALIGNAT

Par CHARLES MÉROUVEL

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr. Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

REVUE FRANÇAISE

Organe des Concours poétiques du Midi DIRECTEUR : Evariste CARRANCE

Abonnements : 10 francs par an pour la France; 12 fr. pour l'Étranger.

La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place incontestable dans le monde des journaux.

Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drame en vers, par Evariste CARRANCE.

Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel du Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11 de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DUPRE, 6, rue du Saumon, Agen.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1886.

Table with 4 main columns: Valeurs au comptant, Valeurs au comptant, Valeurs au comptant, Valeurs au comptant. Each column contains sub-columns for Clôture préc., Dernier cours, and various financial instruments like OBLIGATIONS, Ville de Paris, etc.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table with 4 main sections: LIGNE DE L'ÉTAT, LIGNE D'ORLÉANS, SAUMUR - VERNANTES - CHATEAU-DU-LOIR, SAUMUR (ÉTAT) - MONTREUIL - DOUÉ. Each section contains a table of train schedules with columns for STATIONS, time, and direction.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.